

Séance du 9 Août 1946.

L'an mil neuf cents quarante-six, le neuf Août à cinq heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montrojeau, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean Grand, Maire de Montrojeau.

Présents : M. M. Soubielle, Bathu, St. Blancat, Fages, Bordes, Recurt, Soubis, B. Adoue, Carlsberg & Dufor, Galazac

Absents : m^{me} Castel, Teilhan, Fiocco, m. Verdier, Galan, Jandire

Absents excusés : M. M. Maylin, Gouarné.

M. H. Fages est nommé secrétaire de séance.

Lecture est faite de l'ordre du jour de la présente séance qui est adopté à l'unanimité des Membres présents.

Ordre du jour :

- 1^o Règlement des compteurs d'eau,
- 2^o Jet d'eau
- 3^o Enlèvement des ordures (Vieilles Halles)
- 4^o Lettre du Président de la "S^e Cadets du Communis"
- 5^o Nomination des C. M. comme membres de la Commission Personnel
- 6^o Appareil stérilisateurs
- 7^o Plainte de M. F. Lavoite (Jéoupi)
- 8^oachat d'un terrain au cimetière
- 9^o Matériel Hall, aux bostidus
- 10^o Matériel électrique fête.
- 11^o listes électorales

Compteurs d'eau

En ouvrant la séance, le Président fait connaître à ses Collègues qu'il y a lieu de régler la question essentielle du présent ordre du jour, à savoir l'achat des compteurs d'eau appartenant à M. Henri Sabat, ex Régisseur du Service des eaux de Montroyseau.

Il donne la parole à M. H. Pages rapporteur de la Commission des eaux. Celui-ci, après avoir rappelé pour quels motifs la Municipalité avait décidé de modifier le mode d'exploitation d'eau potable, dit que la Commission des eaux a décidé, à l'unanimité, de demander à M. Sabat de lui vendre pour le compte de la Commune les compteurs de calibres et marques différents qui sont de propriété et se trouvant actuellement en location chez des concessionnaires.

Cet achat se ferait aux conditions suivantes:

- 1^o M. Sabat s'engage à garantir en état de bon fonctionnement de marche, pendant une période d'un an, à dater du 1^{er} Mars 1946, tous les compteurs par lui cédés;
- 2^o Dans le cas contraire, il assurera à ses frais les réparations nécessaires.
- 3^o La Ville, d'accord avec M. Sabat qui accepte, achètera à ce dernier:

31 compteurs occasion	10, 12 m/m	au prix de l'un	500 ^f	=	15 500 ^f
49	15 m/m	à	600 ^f	=	29 400 ^f
19	20 m/m	à	700 ^f	=	13 300 ^f
1	40 m/m	à	1 200 ^f	=	1 200 ^f
					59 400 ^f

Soit: 100 compteurs dont le montant total s'élève à frs = 59.400 francs

Un traité de gré à gré en triple exemplaire sera joint à la présente délibération et ne deviendra définitif qu'après approbation par l'autorité de tutelle.

La garantie de 10% sur le montant ci-dessus, soit en chiffres ronds 6000 francs - sera remboursée à M. Sabat le premier Mars mil neuf cent quarante-six.

Les crédits nécessaires au paiement de la somme de 59400 francs seront inscrits au budget additionnel actuellement en cours de préparation.

Les locataires des compteurs ci-dessus doivent obligatoirement devenir propriétaires de leurs compteurs et en effectuer le paiement comptant entre les mains de M. le Receveur Municipal, ^{disons de la délibération approuvée.}

Le prix de vente aux concessionnaires sera le prix d'achat des compteurs à M. Sabat indiqué ci-dessus.

Pour quelques cas et par dérogation, les compteurs pourront être achetés temporairement mais au plus tard à fin d'année courante.

Le rapport terminé, le Maire demande à l'Assemblée de délibérer et de l'autoriser à faire avec M. Sabat un traité de gré à gré.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, les membres présents estiment :

- 1. que l'achat pour la Ville des compteurs d'occasion appartenant à M. Labat est indispensable au bon fonctionnement du service des eaux (voir délibération du 9 Février 1946 approuvée le 18 du même mois),
 - 2. que le prix du dit matériel d'occasion est en rapport avec le prix actuel du neuf ;
 - 3. que le vendeur accepte les conditions concernant l'entretien et le cautionnement,
- et votent les crédits nécessaires, sous réserve de l'approbation de l'autorité supérieure ; ils seront inscrits au Budget additionnel 1946.

L'Assemblée ne se déclare pas pour la vente de l'ancien jet d'eau appartenant à la Commune à M. Pierre Cousson, qui en a fait la demande, ni complet ni en pièces détachées... Elle estime que le moment de l'utiliser a nouveau paraît plus tôt qu'on ne le suppose actuellement.

Le Maire rappelle à ses Collègues la lettre de M. le Préfet de la Haute-Garonne du 28 Juin 1946 concernant le déblocage des Vieilles Halles et par laquelle il demande de faire voter la participation de la Ville à ces frais.

La décision du C. Municipal sera communiquée à M. le Ministre de l'éducation nationale qui fixera la contribution à la dépense résultant de l'exécution du devis présenté, compte tenu de l'engagement pris par nous.

Le Président donne lecture des devis soumis par trois entrepreneurs :

M. Blanchard artisan-maçon a fait le prix forfaitaire de 16500 francs	
M. Casimir Jorda entrepreneur a fait	fr. de 12000 francs
M. Meaurio François	fr. de 10000 francs

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal estime que le prix demandé par M. Meaurio est le plus avantageux, que, par ailleurs, cet entrepreneur s'occupe de l'enlèvement des ordures et immondices de la Ville, décide de lui confier le déblocage des Vieilles Halles pour la somme demandée, soit 10000 francs.

Ce travail devra être terminé pour le 31 Août 1946 au plus tard.

L'Assemblée vote la participation de la Ville à ces frais pour la moitié de la dépense engagée soit 5000 francs. Cette somme sera inscrite au budget additionnel 1946.

Le Président de cette Société renouvelle la demande de subvention en insistant sur l'effort constant fait pour former, développer la jeunesse ; il fait remarquer que les charges deviennent de plus en plus lourdes... Pour continuer la tâche, M. Giraudon espère que le Conseil Municipal votera une large subvention et suggère l'idée de la diriger en faveur de l'éducation physique en faveur de la clique fanfare, l'autre au titre de l'éducation physique.

Tu et approuvé
Toulouse le 28.9.1946
Pr. le Préfet: Signé illisible

Jet d'eau

Déblocage Vieilles Halles

Cadets du Comminges

Il est décidé qu'il lui sera répondu par lettre que lors de la discussion du budget additionnel, en cours de préparation, la subvention sera augmentée.

Révision effectif Pers. Com.

Une commission intercommunale en vue de la révision des effectifs du personnel communal de St Gaudens, Bagnères de Luchon et Montségur est instituée dans notre arrondissement.

M^{me} Fiocco Berthe et M. St. Blancat J. conseillers municipaux font partie de cette commission (Arrêt du S. P. R. du 20 juillet 1946)

Appareil stérilisateur

Une subvention sera demandée au Conseil Général en vue de l'achat d'un appareil stérilisateur... Le Conseil confie à M. le Maire le soin d'en rechercher un.

Plainte Lacoste

Plainte est formulée par M. Lacoste de quartier du Plan contre inconnu pour dépôt de détritus divers nuisibles, vaisselle brisée, seaux hygiéniques, etc., dans le Pérou... M. le Maire rappelle que divers arrêtés ont été pris, aux termes desquels les riverains doivent faire eux-mêmes le nettoyage de leur incombustibles...

Procès verbal sera dressé à tout délinquant sans exception...

Terrain au ciment

Le Conseil autorise momentanément l'achat éventuel de concessions de terrain au ciment de 12 mètres superficiels.

Boite aux bestiaux

Une borne a été renversée et démolie par un camion dont on ignore l'identité du propriétaire. Une barre d'attache a disparu. Le Gard. Champêtre sera chargé de faire une enquête.

Bande électrique

Cette bande a été prêtée à l'U. S. M. pour leur fête; une plainte a été déposée pour manque de longueur de celle-ci... D'après les renseignements recueillis à bonne source, la bande devrait avoir une longueur de 1017. Il y avait en outre: 2000 douilles - 2000 lampes blanches - 500 lampes couleurs diverses...

M. Vallat chargé de la garde du matériel n'en a remis que 400m. Pour éclaircir cette question, M. M. Duforet et Fages désignés par leurs collègues, rendront visite à M. Vallat et fourniront tous renseignements utiles lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Listes électorales

La commission municipale se réunira en temps voulu pour la révision de la liste électorale en vue des prochaines élections.